

## Capsule portant sur les services communs

### Assurer un suivi adéquat de l'ensemble des services de santé et des services sociaux nécessaires

« La ressource assure un suivi adéquat de l'ensemble des services de santé et des services sociaux requis par la condition de l'utilisateur. Elle porte attention aux malaises que l'utilisateur peut ressentir et y répond adéquatement, selon les circonstances. Elle veille à ce que les traitements appropriés lui sont prodigués et l'accompagne, au besoin. Elle s'assure que les équipements et les aides techniques servant aux services de santé et aux services sociaux sont propres et vérifie leur bon état de fonctionnement »<sup>1</sup>

Ce service commun signifie que vous devez être attentif à l'état de santé général de l'utilisateur afin de pouvoir lui apporter l'assistance dont il a besoin. Par exemple, si vous observez qu'un utilisateur a des problèmes de santé, tels que des symptômes de rhume qui s'éternissent ou que son état se dégrade, vous avez la responsabilité de l'accompagner pour une consultation à la clinique médicale ou à l'hôpital, si la situation l'exige. En aucun temps, un utilisateur ne devra être laissé seul à l'hôpital ou à la clinique tant qu'il n'est pas hospitalisé ou libéré. Votre présence est

requis afin d'aider l'utilisateur dans ses démarches, le rassurer, transmettre de l'information pertinente au personnel soignant, etc.

Par ailleurs, ce service commun peut aussi vouloir dire d'aller chercher un utilisateur à l'école ou au centre de jour s'il est malade afin de le prendre en charge. De plus, lorsque l'utilisateur n'a pas l'autonomie nécessaire, vous devez l'accompagner à ses rendez-vous annuels. Il est important de mentionner que tout comme les autres services communs, celui-ci sera précisé à l'Instrument de classification, notamment, en indiquant les modalités d'accompagnement dont l'utilisateur aura besoin. Ces informations se retrouveront alors dans le descripteur « Rendez-vous ».

Ce service commun vise également l'entretien et la vérification des équipements, des adaptations ou des aides techniques. Vous devez alors vous assurer que ceux-ci sont nettoyés, en bon état et utilisés selon leur manuel d'instruction. Par exemple, pour un utilisateur qui porte un appareil auditif, il est de votre responsabilité de veiller à ce qu'il soit nettoyé régulièrement, que ses piles soient changées au besoin et de vous assurer de son bon fonctionnement. Pour un utilisateur qui aurait besoin d'une barre d'appui au bain, cela pourrait vouloir dire de s'assurer que cette adaptation soit bien fixée au mur et utilisée de façon appropriée selon les recommandations du fabricant.

## Normes portant sur les lits de bébé, berceaux et moïses

### Extrait du *Mieux vivre avec son enfant*, édition 2018

« L'endroit le plus sécuritaire où coucher un bébé est un lit d'enfant (aussi appelé lit de bébé) qui respecte les normes canadiennes en matière de sécurité. Ce type de lit peut être utilisé jusqu'à ce que l'enfant mesure plus de 90 cm ou jusqu'à ce que l'enfant soit capable de grimper hors du lit, selon la première de ces conditions à se présenter.

Les lits d'enfant fabriqués avant septembre 1986 ne respectent pas le Règlement sur les lits d'enfant, berceaux et moïses de Santé Canada. Ils ne doivent pas être vendus et ne devraient plus être utilisés. Depuis décembre 2016, ce règlement interdit aussi la vente, l'importation et la fabrication des lits d'enfant à côté abaissable. Depuis décembre 2016, ce règlement interdit aussi la vente,

<sup>1</sup> Règlement sur la classification des services offerts par une ressource intermédiaire et d'une ressource de type familial

l'importation et la fabrication des lits d'enfant à côté abaissable. Les lits à côté abaissable ne devraient plus être utilisés, qu'ils soient neufs ou usagés.

Il est important de vérifier régulièrement le lit d'enfant pour vous assurer qu'il est toujours en bon état. Assurez-vous que toutes les pièces sont bien fixées et non endommagées. Le matelas doit être ferme. Il doit aussi être bien ajusté aux contours du lit: ne laissez pas d'espace plus large que 3 cm (1 3/16 po).

Pour retenir le support du matelas, n'utilisez pas de crochets détachables en forme de S ou de Z: ils ne sont pas sécuritaires. La vente de lits munis de ces types de crochets est interdite.

Vérifiez si le sommier du lit de votre bébé est solidement fixé. Il ne doit pas bouger. De plus, l'espace entre les barreaux du lit ne doit pas dépasser 6 cm (2 3/8 po).

Méfiez-vous des lits donnés et de ceux qui sont vendus dans les magasins de meubles usagés, les marchés aux puces et les ventes de garage.

Si vous pensez utiliser un moïse ou un berceau au lieu d'un lit d'enfant pendant le premier mois de vie de votre bébé, vous devez vous assurer que le produit choisi est conforme au règlement de Santé Canada. Lisez attentivement les instructions du fabricant avant de l'utiliser.

Les lits superposés sont dangereux, en raison des possibilités de chute. Ils ne devraient pas être utilisés par les enfants de moins de 6 ans. Pour plus d'information, consultez la brochure *Votre enfant est-il en sécurité? À l'heure du coucher à l'adresse [www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/alt\\_formats/pdf/pubs/cons/child-enfant/sleep-coucher-fra.pdf](http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/alt_formats/pdf/pubs/cons/child-enfant/sleep-coucher-fra.pdf). Vous pouvez aussi communiquer sans frais avec Santé Canada par téléphone au 1 866 662-0666 ou par courriel à [cps-spc@hc-sc.gc.ca](mailto:cps-spc@hc-sc.gc.ca).*

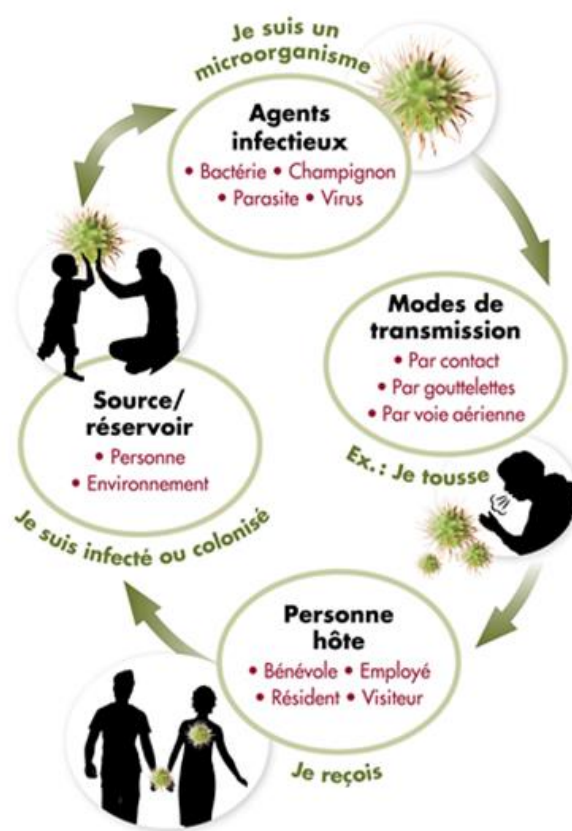
**ATTENTION** : Si vous possédez un lit de bébé à côté abaissable, vous devez communiquer avec le fabricant de la couchette et vous procurer un dispositif conçu pour celle-ci afin d'en fixer les côtés. Il n'est pas permis d'utiliser d'autres méthodes pour fixer les côtés. Dans le cas où aucun dispositif n'est disponible, vous devrez vous procurer une nouvelle couchette dont les côtés sont fixes.

Vous pouvez consulter le *Mieux vivre avec son enfant*, édition 2018, à l'adresse suivante :

[https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/mieux-vivre/pdf/mv2018\\_guide\\_complet.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/mieux-vivre/pdf/mv2018_guide_complet.pdf)

## Principes généraux en prévention et contrôle des infections (PCI)

### Le mécanisme de propagation des infections



Source : Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale Nationale

«Une infection nosocomiale est une complication infectieuse acquise à l'occasion d'un épisode de soins administrés par un ou plusieurs membres d'un établissement du réseau de la santé, quel que soit le lieu où ces soins sont administrés.» MSSS<sup>2</sup>, 2017

Ainsi, la responsabilité de prendre tous les moyens requis pour prévenir les infections nosocomiales et assurer des soins et services sécuritaires aux usagers incombe à chaque personne œuvrant auprès de ces derniers. Ainsi, la PCI devient donc un élément essentiel contribuant à assurer des soins de qualité et sécuritaires.

## Les pratiques de base

Les pratiques de base reposent sur le principe selon lequel tous les usagers sont potentiellement infectieux, même s'ils sont asymptomatiques. Des pratiques de base sécuritaires doivent toujours être appliquées avec tous les usagers en vue d'empêcher toute exposition à du sang ou d'autres liquides biologiques, aux sécrétions et aux excréments afin de prévenir la propagation des infections. Les prestataires de soins et de services doivent être en mesure d'évaluer le risque d'exposition et de déterminer les pratiques de base qui aideront à diminuer la transmission des microorganismes.

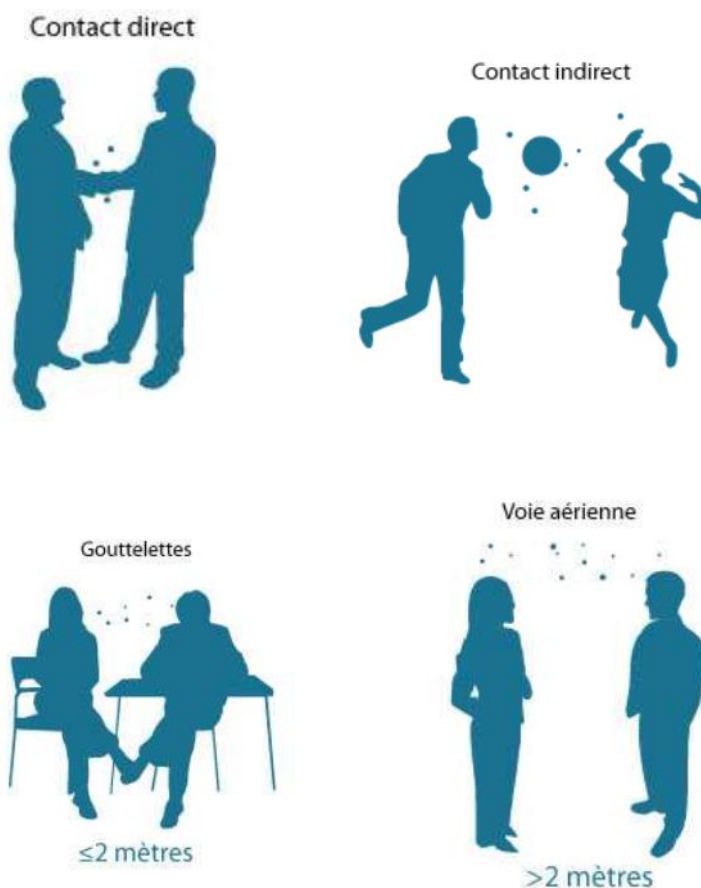
Elles comprennent :

- Hygiène des mains
- Hygiène et étiquette respiratoire
- Port de l'équipement de protection individuelle (ÉPI)
- Protection de l'environnement (ex. : hygiène et salubrité, nettoyage et désinfection de l'équipement de soins)
- Gestion des visiteurs
- Pratiques de travail sécuritaires (ex. : manipulation du matériel piquant tranchant)

## Les précautions additionnelles

Les précautions additionnelles s'ajoutent toujours aux pratiques de base et doivent être mises en place dans certaines circonstances ou en présence de certains pathogènes pour prévenir ou interrompre la transmission. Elles sont un ensemble de mesures qui sont appliquées simultanément, selon le ou les modes de transmission connus ou présumés du microorganisme visé, tout en tenant compte des caractéristiques personnelles de l'usager et du type de soins et services impliqués.

Les modes de transmission les plus fréquents sont les contacts directs ou indirects, la projection de gouttelettes et la voie aérienne.



<sup>2</sup> La prévention et le contrôle des infections nosocomiales. Cadre de référence à l'intention des établissements de santé et de services sociaux du Québec. Document sommaire 2017.



## Surveillance et gestion d'un cas qui présente des signes et symptômes compatibles avec une infection suspectée ou confirmée:

### Référez-vous aux :

- Personnel clinique du CIUSSSCN (heures régulières de bureau), associé à votre ressource, pour obtenir de l'information concernant le suivi clinique des usagers et les mesures à mettre en place
- Coordonnateurs d'activités (soir, fin de semaine, congé férié)

### Qu'est-ce qu'une éclosion ?

Malgré le respect des pratiques de base et la mise en place des précautions additionnelles, il est possible qu'une éclosion survienne. L'instauration rapide de mesures de PCI permet de diminuer les risques de transmission d'infection entre les usagers et prévenir les complications.

Une éclosion est définie par l'identification d'au moins deux cas d'une même infection. Ces deux cas doivent avoir un lien épidémiologique entre eux qui s'explique par :

- Des signes et symptômes semblables
- Un lien entre eux (résider sur le même étage ou recevoir des soins et service par les mêmes travailleurs)

Par exemple, pour le syndrome d'allure grippale (SAG), l'apparition de deux cas de SAG sur un même étage dans un délai de 10 jours serait suggestive d'une éclosion de SAG.

Dans le secteur des RI, lorsqu'une éclosion survient vous devez la déclarer à la Direction de la santé publique par le biais du Formulaire de signalement d'une éclosion ou en communiquant avec le poste de garde au 418-666-7000 poste 250. Ce dernier est disponible via le site web du CIUSSS : <https://www.ciusss-capitalnationale.gouv.qc.ca/expertise-et-partenariat/sante-publique/maladies-infectieuses/outils>

La gestion des éclosions est une des principales activités de surveillance du Service de prévention et contrôle des infections (PCI).

Le rôle des conseillères en PCI est d'offrir du soutien conseil aux travailleurs du CIUSSS œuvrant dans les résidences intermédiaires (RI) lors de situations complexes ou particulières. L'objectif est de contribuer à assurer des soins et services de qualité et sécuritaires aux usagers.

## Offres de formations

Vous trouverez, en annexe, les prochaines dates de formation portant sur la Loi 90. De plus, deux offres de formations adressées aux ressources représentées par le SCFP et deux destinées aux ressources représentées par la FFARIQ vous sont proposées.

Si vous êtes dans l'obligation d'annuler votre présence à une formation à laquelle vous êtes inscrits, nous vous prions d'en informer la personne responsable des inscriptions le plus rapidement possible au 418 661-5666 #4432.

### DERNIÈRE CHANCE!

Voici un rappel des formations proposées dans de précédentes infolettres pour lesquelles très peu d'inscriptions ont été enregistrées à ce jour. Nous vous invitons fortement à vous y inscrire, sans quoi elles risquent d'être annulées.

#### SCFP

- Intervention thérapeutique lors de conduites agressives (ITCA)  
17 et 18 janvier 2019, de 8h30 à 15h30
- PDSB (formation de base)  
21 et 28 janvier 2019, de 8h30 à 16h30

#### FFARIQ

- Motivation et réussite éducative (formule souper)  
8 janvier 2019 (18h à 21h)
- Trouble de l'attachement  
23 janvier et 12 février 2019 (9h à 16h)  
24 janvier et 13 février 2019 (9h à 16h)

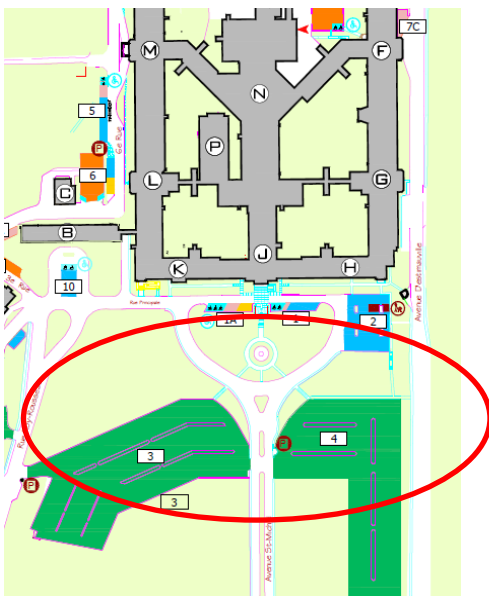
Nous vous remercions de votre habituelle collaboration et vous souhaitons une bonne formation!

## Fiche synthèse de formation

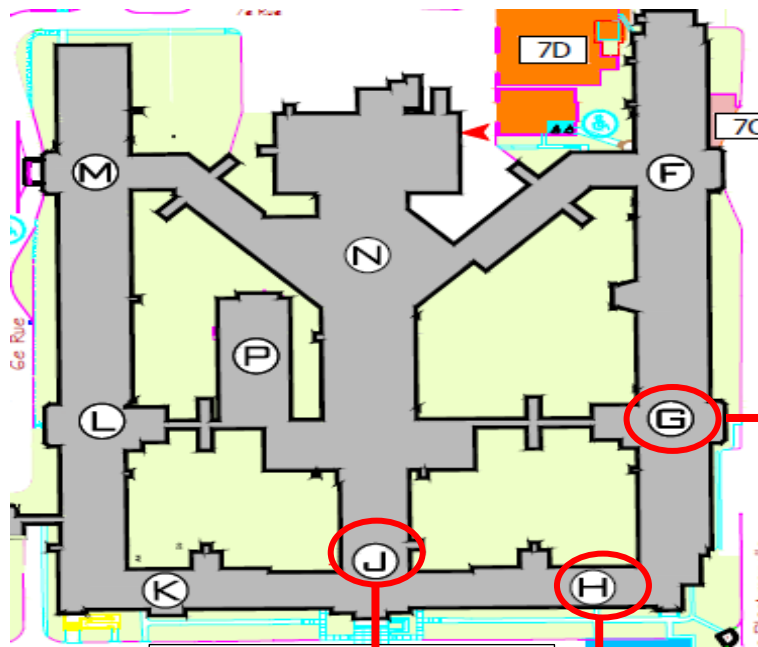
Titre de la formation	<p><b>LOI 90</b> Administration des médicaments et soins invasifs et non invasifs pour les aides-soignants</p>
Clientèle visée	<p>Aides-soignants des RI-RTF EXCLUANT les Résidences privées pour aînés (RPA). N.B. : Les aides-soignants des RPA doivent s’inscrire à la formation donnée par la commission scolaire de leur région :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Québec : Premières Seigneuries (Le Fierbourg)</li> <li>- Portneuf : La Croisée</li> <li>- Charlevoix : Commission scolaire de Charlevoix</li> </ul>
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sensibiliser les aides-soignants aux besoins des usagers et à l’importance de la qualité de leurs interventions;</li> <li>▪ Acquérir des connaissances diversifiées pour intervenir adéquatement auprès des usagers;</li> <li>▪ Développer des habiletés pour offrir des soins et des services de qualité aux usagers;</li> <li>▪ Développer les attitudes requises pour travailler auprès des usagers.</li> </ul>
Durée	7 heures - 8h30 à 16h30
Dates et lieux (voir calendrier ci-dessous)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Québec</b> : IUSMQ (Institut universitaire en santé mentale) 2601, Chemin de la Canardière, Québec Porte H-7, ascenseur 3, au 4<sup>e</sup> étage, <b>local G-4252</b></li> <li>➤ <b>Charlevoix</b> : Nouvel hôpital de Baie St-Paul, 88 rue Racine, <b>salle B3.303</b></li> <li>➤ <b>Portneuf</b> : Centre d’hébergement Pont-Rouge 5, rue du Jardin, Pont-Rouge, <b>salle du Centre de jour</b></li> </ul>
Nombre de participants	Maximum : 8 personnes par groupe
Méthodologie d’enseignement	<p>Formation théorique et pratique</p> <p><b>S.V.P. apporter le cahier de formation du participant.</b></p> <p>* Une <b>nouvelle version de ce cahier</b> est disponible depuis quelques mois. Il est recommandé de vous en procurer une copie (la façon de procéder est expliquée à la fin du document).</p>

Type(s) d'évaluation	Évaluation en laboratoire et évaluation de la formation.
Modalités d'inscription	Le responsable de résidence doit inscrire son employé au numéro 418-661-5666 poste 4432, ou par courriel : marthe.larochelle.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca <i>Si vous ne pouvez assister à la formation, il est <b>TRÈS IMPORTANT</b> d'annuler votre inscription dès que possible.</i>
Stationnement à l'IUSMQ	Voir plan ci-dessous
Repas	Cafétéria sur place et micro-ondes disponible. Argent comptant seulement (Guichet ATM à l'entrée de l'Institut au rez-de-chaussée (près de la cafétéria)

### Plan des ailes de l'IUSMQ



Stationnements 3 et 4



Entrée principale - Accueil

Entrée H

Local de formation au 4<sup>e</sup> étage

## FORMATION LOI 90

IUSMQ  
2601 Chemin de la Canardière, Québec  
Local G-4252  
8h30 – 16h30

### Janvier 2019

	Mercredi, 9 janvier	Jeudi, 10 janvier
	Mercredi, 16 janvier	Jeudi, 17 janvier
Mardi, 22 janvier	Mercredi, 23 janvier	Jeudi, 24 janvier
Mardi, 29 janvier	Mercredi, 30 janvier	Jeudi, 31 janvier

### Février 2019

Mardi, 5 février	Mercredi, 6 février	
Mardi, 12 février		Jeudi, 14 février
Mardi, 19 février	Mercredi, 20 février	
Mardi, 26 février		Jeudi, 28 février

### Mars 2019

Mardi, 5 mars	Mercredi, 6 mars	
Mardi, 12 mars	Mercredi, 13 mars	
	Mercredi, 20 mars	Jeudi, 21 mars
Mardi, 26 mars		Jeudi, 28 mars

### Avril 2019

Mardi, 2 avril	Mercredi, 3 avril	
	Mercredi, 10 avril	Jeudi, 11 avril
Mardi, 16 avril		Jeudi, 18 avril
Mardi, 23 avril	Mercredi, 24 avril	

Charlevoix Nouvel hôpital de Baie St-Paul Local B3.303 8h30 – 16h30		Portneuf 5 rue du Jardin, Pont-Rouge Salle du Centre de Jour 8h30 – 16h30
Mercredi, 15 janvier	Mardi, 12 mars	Mardi, 15 janvier
Jeudi, 24 janvier	Mercredi, 20 mars	Mercredi, 13 février
Mercredi, 6 février	Jeudi, 11 avril	Jeudi, 14 mars
Jeudi, 21 février	Mardi, 23 avril	Mardi, 16 avril

# COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

## Loi 90

pour les non-professionnels de la santé



## FORMATION

Mars 2018 **Entièrement révisé !**

### Administration des médicaments et soins invasifs d'assistance aux AVQ

Le Centre d'élaboration des moyens d'enseignement du Québec (CEMEQ), avec la collaboration de Formation Québec en réseau, annonce la mise à jour du cahier de formation sur les compétences spécifiques Administration des médicaments et soins invasifs d'assistance aux AVQ.

**Une révision de l'ensemble des rubriques du guide d'apprentissage a été effectuée en s'assurant de tenir compte de toutes révisions ou notes de révision publiées par les MSI depuis la dernière édition.**

Le contenu de ce cahier couvre les articles 39.7 et 39.8 du Code des professions et peut être utilisé dans le cadre de la formation destinée aux aide-soignants des ressources non institutionnalisées et des milieux scolaires relevant des CISSS/CIUSSS.

Seuls les CISSS/CIUSSS ayant reçu la formation de formateur de la commission scolaire de leur région pourront déployer le programme de formation et bénéficier du tarif préférentiel de 9,50 \$ des CS.

**Profitez de notre approche clés en main!**



Pour commander le cahier de *Formation Québec en réseau*

Ce cahier est offert au coût de 9,50 \$.

Visitez le <https://www.cemeq.qc.ca/connexion/>

pour commander avec carte de crédit (Visa et MasterCard) ou PayPal.

Nom d'utilisateur : ciuss

Mot de passe : ciuss

\*\*Il est important que ce soit en minuscule.



**Secteurs**

FR EN ES

Administration, commerce et informatique >

Agriculture et pêches >

Alimentation et tourisme >

Bois et matériaux connexes >

Bâtiment et travaux publics >

Électrotechnique >

Entretien d'équipement motorisé >

Fabrication mécanique >

Mécanique d'entretien >

Mines et travaux de chantier >

Métallurgie >

**1. Cliquer sur le secteur Santé**

Santé

**2. Cliquer sur Compétences spécifiques (Loi 90)**

**Santé**

Affiches (planches didactiques) (1029) >

Assistance technique en pharmacie (5341) >

Assistance technique en pharmacie (5302) >

Assistance à la personne en établissement de santé (5316) >

Assistance à la personne à domicile (5317) >

Compétences spécifiques (Loi 90 pour les non-professionnels de la santé) (0047) >

Formation d'appoint visant l'obtention du droit de pratique à titre d'infirmier auxiliaire (5340) >

Formation professionnelle (1033) >

Santé, assistance et soins infirmiers (5325) >

Santé, assistance et soins infirmiers (5287) >

## Autres bénéfices

- Livraison de toutes les commandes dans un délai maximal de 10 jours ouvrables
- Élimination des risques liés à l'inventaire des manuels
- Mise à jour en continu à la réception de rétroactions pour mieux répondre à vos besoins

## Service à la clientèle

Claudine Boudreau  
819 822-6886, poste 221  
commande@cemeq.qc.ca

## Paiement sécurisé

Informations du client

---

**Information de facturation**

Type de carte \*

Numéro de la carte \*

Date d'expiration \*  /

Numéro de vérification \*  [Aide?](#)

\* Champ obligatoire

VOTRE PANIER
VOS COORDONNÉES
VOTRE COMMANDE
VOTRE REÇU

---

**Détail de la transaction**

ÉTAT DE TRANSACTION : **APPROUVÉ**

[Imprimer](#) | [Retourner à l'accueil](#)

**INFORMATION DE FACTURATION**

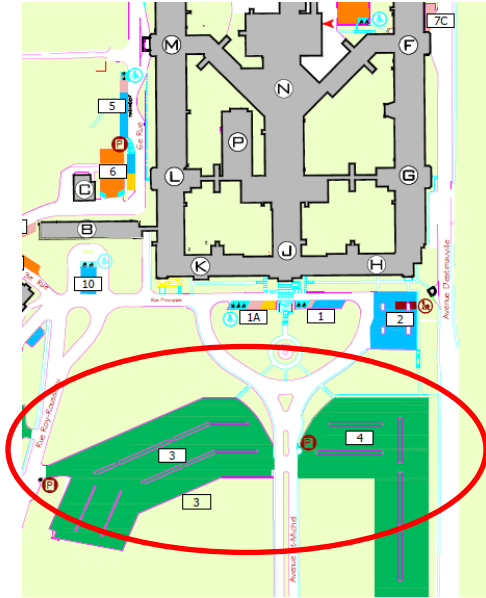
Montant de la transaction	9,20 \$	Adresse de livraison	2955, boul. de l'Université Sherbrooke QC J1K 2Y3
Compagnie	CIUSSS		

## Fiche synthèse de formation

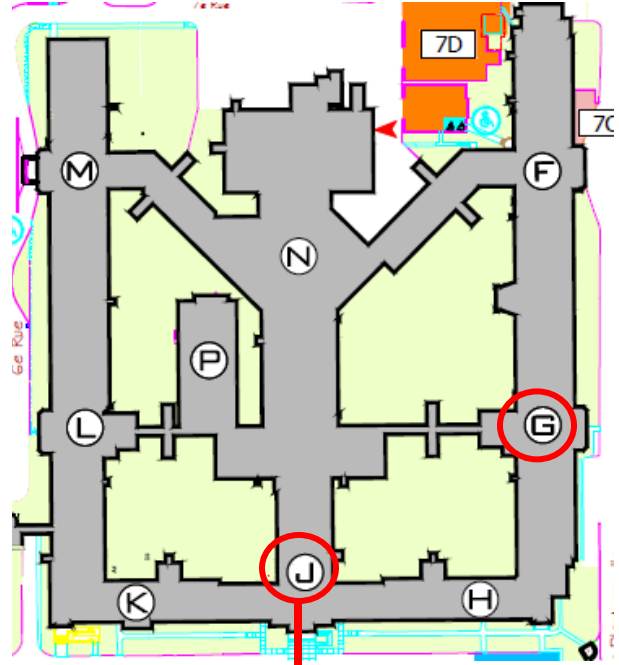
<b>Titre de la formation</b>	<b>Gestion des risques</b>
<b>Clientèle visée</b>	Responsables des ressources de type familial (RTF) et RI maison d'accueil. <b>Cette formation s'adresse uniquement aux membres SCFP.</b>
<b>Objectifs généraux</b>	<p><b>Présenter aux participants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ les notions de base sur la gestion des risques;</li> <li>➤ les notions de base sur la déclaration des événements indésirables;</li> <li>➤ la procédure pour compléter un rapport de déclaration.</li> </ul>
<b>Contenu</b>	<p>La formation permettra aux participants de répondre aux questions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qu'est-ce que la gestion des risques ?</li> <li>• Qu'est-ce que la culture de sécurité ?</li> <li>• Pourquoi faut-il déclarer les événements indésirables ?</li> <li>• Quels événements faut-il déclarer ?</li> <li>• Qui doit faire la déclaration ?</li> <li>• Comment faut-il compléter le formulaire de déclaration ?</li> <li>• Qu'est-ce que la divulgation des événements ?</li> </ul>
<b>Durée</b>	2 heures
<b>Dates, heure et lieu</b>	<p><b>Jeudi, 14 février 2019                      De 13h30 à 15h30</b></p> <p><b>IUSMQ (2601, chemin de la Canardière, Québec)</b> <b>Auditorium – Salle J-1617 Marie-Renouard</b></p>
<b>Formateur(s)</b>	Équipe de la gestion des risques (nom du formateur à confirmer)
<b>Modalité d'inscription</b>	Pour vous inscrire, nous vous invitons à rejoindre madame Marthe Larochelle au 418-661-5666 poste 4432, du mardi au jeudi inclusivement, ou par courriel <a href="mailto:marthe.larochelle.ciusscn@sss.gouv.qc.ca">marthe.larochelle.ciusscn@sss.gouv.qc.ca</a>
<b>Stationnement</b>	Stationnement autorisé dans la section Visiteurs au coût maximal journalier de 12\$. Les stationnements sont situés en face de l'IUSMQ (voir plan ci-dessous)
<b>Repas</b>	Cafétéria sur place et micro-ondes disponibles. Repas complet pour un peu moins de 9\$ (taxes incluses). Argent comptant seulement. Guichet ATM à l'entrée de la cafétéria

À noter que plusieurs restaurants se trouvent à proximité

**Plan des ailes de l'édifice à l'IUSMQ**



Stationnements 3 et 4



Entrée principale,  
Accueil

## Fiche synthèse de formation

<b>Titre de la formation</b>	<b>PDSB – Formation de base</b>
<b>Clientèle visée</b>	Responsables des ressources de type familial (RTF) et RI maison d'accueil. <b>Cette formation s'adresse uniquement aux membres SCFP.</b>
<b>Objectif général</b>	Acquérir les connaissances et les habiletés requises pour protéger son intégrité physique lors de tâches d'assistance aux déplacements de clients.
<b>Objectifs spécifiques</b>	<p>Analyser les composantes des différentes situations de déplacement de clients et identifier des correctifs sur les aspects déficients ou non sécuritaires;</p> <p>Effectuer les tâches de déplacements de façon sécuritaire et selon le niveau d'assistance approprié;</p> <p>Choisir des méthodes sécuritaires et efficaces (pour le soignant et le client) en fonction des possibilités et des limites de la situation de travail;</p> <p>Fournir des consignes claires et adaptées aux partenaires (client ou collègues) pour optimiser leur contribution au déplacement;</p> <p>Partager les informations pertinentes à la sécurité avec les membres de son équipe.</p>
<b>Durée</b>	14 heures
<b>Dates et heure</b>	<p><b>Deux (2) groupes sont offerts :</b></p> <p><b>11 et 12 février 2019      8h30 à 16h30 (dîner: 1 heure)</b> <b>Ou</b> <b>4 et 5 mars 2019          8h30 à 16h30 (dîner: 1 heure)</b></p>
<b>Lieu</b>	<p><b>Pavillon Saint-Aubin</b> (<i>Centre éducatif</i>) 200-102, rue St-Aubin Baie St-Paul</p> <p><b>Le local est situé au 2<sup>ième</sup> étage.</b> (<i>Voir plan ci-joint</i>)</p>
<b>Groupe</b>	<b>10 personnes maximum / groupe</b>
<b>Formatrice</b>	Madame Martine Laforest



<b>Méthodologie et type d'évaluation</b>	Formation dispensée en classe et en atelier. Évaluation de l'activité à la fin des deux jours de formation.
<b>Modalité d'inscription</b>	Pour vous inscrire, veuillez communiquer avec madame Marthe Larochelle par téléphone au 418-661-5666 poste 4432, du mardi au jeudi, ou par courriel : <a href="mailto:marthe.larochelle.ciusscscn@ssss.qouv.qc.ca">marthe.larochelle.ciusscscn@ssss.qouv.qc.ca</a> <b>La date limite d'inscription est de deux semaines avant le début de la formation.</b>
<b>Repas</b>	Plusieurs restaurants dans les alentours à plus ou moins 5 minutes. Un local est aussi disponible sur les lieux de la formation pour les personnes qui souhaitent apporter leur lunch.
<b>Stationnement</b>	Stationnement gratuit sur le site du Pavillon Saint-Aubin (voir image)



## Fiche synthèse de formation

<b>Titre de la formation</b>	<b>Sensibilisation sur l'hygiène et la salubrité alimentaires (MAPAQ)</b>
<b>Clientèle visée</b>	Responsables de RTF de la <b>FFARIQ uniquement</b> (famille d'accueil jeunesse) <b>accueillant entre 4 et 9 enfants</b>
<b>Objectif général</b>	Manipuler les aliments de façon à en préserver les qualités et l'innocuité : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaître sa part de responsabilité à l'égard de la manipulation des aliments et de leur innocuité</li> <li>• Appliquer les bonnes pratiques et respecter les exigences relatives à la manipulation des aliments</li> </ul>
<b>Éléments de contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les températures de conservation des aliments;</li> <li>• Les méthodes de travail pour éviter la contamination des aliments;</li> <li>• Les principes généraux d'hygiène applicables à toute personne qui est en contact avec les aliments ou avec le matériel ou l'équipement qui sont en contact avec les aliments;</li> <li>• Les procédures de nettoyage, d'assainissement ou de désinfection du matériel et de l'équipement;</li> <li>• Les sources environnementales de contamination des aliments.</li> </ul>
<b>Durée</b>	3,5 heures
<b>Date, heure et lieu</b>	<b>Mercredi, 6 février 2019 De 8h30 à 12h</b> <b>Mont d'Youville</b> (2915 avenue du Bourg Royal, Québec, Québec G1C 3S2) <b>Salle 14</b>
<b>Nombre de participants</b>	15 personnes maximum
<b>Formateur(s)</b>	Cynthia Gravel, technicienne en nutrition
<b>Type(s) d'évaluation</b>	Évaluation de la journée de formation
<b>Date limite</b>	La date limite pour les inscriptions est le 25 janvier 2019
<b>Modalités d'inscription</b>	Pour vous inscrire, vous devez contacter madame Marthe Larochelle, soit <u>par téléphone</u> au 418-661-5666 poste 4432 du mardi au jeudi inclusivement, Ou <u>par courriel</u> <a href="mailto:marthe.larochelle.ciusscscn@sss.gouv.qc.ca">marthe.larochelle.ciusscscn@sss.gouv.qc.ca</a>
<b>Stationnement</b>	Disponible en face de la bâtisse (2915 avenue du Bourg-Royal)
<b>Repas</b>	Vous pouvez apporter votre lunch; une salle de repos est disponible près de la salle de formation. Micro-ondes et machine à café sont également à votre disposition. Il y a un service de traiteur (sandwich, soupe, salade). Argent comptant seulement ou carte de débit.

## Fiche synthèse de formation

<b>Titre de la formation</b>	<b>Relayeur en prévention du suicide</b>
<b>Clientèle visée</b>	<b>Responsables de RTF - FFARIQ uniquement</b> (familles d'accueil jeunesse)
<b>Objectif général</b>	<p>Cette formation vous permettra de mieux reconnaître les signes précurseurs au suicide afin de référer les personnes en détresse vers les ressources d'aide du réseau de la santé.</p> <p>Durant la formation, il est prévu d'aborder les difficultés individuelles et organisationnelles à travailler avec une clientèle suicidaire, ainsi que les meilleures pratiques pour assurer une référence soutenue vers une ressource comme le Centre de Prévention du suicide de Québec.</p>
<b>Objectifs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir les balises du rôle de relayeur;</li> <li>• Amener le participant à reconnaître l'impact de ses croyances sur ses actions;</li> <li>• Reconnaître certains signes de détresse;</li> <li>• Augmenter l'aisance à vérifier la présence d'idées suicidaires;</li> <li>• Identifier les informations supplémentaires à recueillir et à transmettre à l'intervenant afin de faciliter la prise en charge de la situation;</li> <li>• Travailler auprès d'une clientèle suicidaire tout en respectant sa propre santé mentale et celle de l'autre.</li> </ul>
<b>Durée</b>	<b>7 heures</b>
<b>Dates et heure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Lundi, le 11 février 2019 de 8h30 à 16h30</b> ou</li> <li>• <b>Lundi, le 11 mars 2019 de 8h30 à 16h30</b></li> </ul>
<b>Lieu</b>	<p><b>Centre de prévention du suicide</b> 1310, 1<sup>ère</sup> avenue, Québec G1L 3L1</p> <p>Des indications claires sont affichées à l'entrée pour vous rendre au local de formation situé au sous-sol.</p>
<b>Formateur(s)</b>	<b>Formateur du Centre de prévention du suicide</b>

<p><b>IMPORTANT **</b></p>	<p>Un <u>document à compléter</u> avant la formation est joint à la présente. Les informations qui y sont consignées permettront au formateur de bien répondre aux besoins du groupe. Une fois complété, il est important de le retourner à madame Marthe Larochelle, selon les 2 options suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Par <b>courriel</b> : <a href="mailto:marthe.larochelle.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca">marthe.larochelle.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca</a></li> <li>• Par <b>courrier</b> : 2915, avenue du Bourg-Royal; bureau 4013.4 Québec (QUÉ) G1C 3S2</li> </ul>
<p><b>Modalités d'inscription</b></p>	<p>Pour vous inscrire, communiquer avec madame Marthe Larochelle au 418-661-5666 poste 4432, du mardi au jeudi inclusivement, ou par courriel (voir adresse courriel ci-dessus).</p> <p><b>La date limite d'inscription est de 2 semaines avant la date de la formation.</b></p>
<p><b>Stationnement</b></p>	<p>Aucun espace de stationnement autour du bâtiment. Vous pouvez utiliser le stationnement de l'hôpital St-François d'Assise situé à un coin de rue du lieu de la formation, ou encore le stationnement public (payant) à côté du Parc Cartier-Brébeuf.</p> <p>Il y a aussi quelques espaces de stationnement gratuits, sans limitation de temps, dans les rues avoisinantes du Parc Cartier Brébeuf.</p> <p>Prendre note que le Centre de prévention du suicide est facilement accessible via le réseau de transport en commun en utilisant les métrobus 801 et 802, ainsi que les parcours 3 et 37.</p>
<p><b>Repas</b></p>	<p>Pour ceux et celles qui veulent apporter leur dîner, il y a une salle de repos près du local de formation, avec accès à un four micro-ondes, un réfrigérateur et une machine à café.</p> <p>Il y a aussi plusieurs petits restaurants à proximité.</p>



**Formation du**

À compléter et retourner à *Marthe Larochelle* (voir adresse sur la fiche-synthèse).

*Ces informations sont confidentielles : nous les recueillons afin d'ajuster la formation aux besoins de la clientèle. Afin de vous offrir un soutien personnalisé, il est possible que nous vous contactions pour préciser certaines informations. De plus, nous vous demandons d'inscrire votre adresse postale.*

**ATTENTION :** Si vous avez perdu un proche par suicide dans la dernière année ou êtes touché de près par un proche en détresse, veuillez-nous en faire part en communiquant avec nous afin d'évaluer avec vous la possibilité de participer à cette formation au 418.683.0933 poste 246.

<b>Nom</b>	
<b>Titre d'emploi</b>	
<b>Employeur</b>	
<b>Adresse courriel</b>	
<b>Téléphone</b>	

1. Quel est votre niveau d'aisance à interagir avec une personne suicidaire sur une échelle de 1 à 10 ?  
(1 étant : je ne suis pas à l'aise du tout)

2. Quelles sont vos expériences concernant la problématique du suicide :

	<b>Brève description</b>	<b>À quand cela remonte-t-il?</b>
a) Personnelles		
b) Professionnelles		

3. Que pensez-vous du suicide ?

4. Y-a-t-il des situations où, pour vous, le suicide est :

<b>Acceptable ?</b>	
<b>Inacceptable ?</b>	

5. Dans votre contexte de travail, y a-t-il des situations où vous vous sentez limité ou impuissant face à une personne suicidaire ?

6. Avez-vous déjà suivi une formation en intervention auprès des personnes suicidaires ?  
(Nombre d'heures, année de la formation et nom du formateur) :

7. Vivez-vous vous-même de la détresse ou des difficultés particulières actuellement ?